

REGLEMENT DES 24H VTT « CROC'DÉFI »

Article 1 / date, lieu et durée:

L'épreuve aura lieu les 22 et 23 septembre 2018 dans la forêt de l'Etang Salé, le « village » sera situé dans l'enceinte du « Croc Parc ». La durée de l'épreuve sera de 24H en continu. Le départ sera donné à 13h le samedi 22 pour une arrivée à 13h le dimanche 23. La course sera arrêtée lorsque la première équipe passera la ligne quand les 24h auront été dépassées.

L'organisation se réserve le droit de différer l'horaire du départ en fonction de conditions particulières et/ou d'avancer éventuellement l'heure d'arrivée.

Article 2 / composition des équipes:

Seuls les coureurs âgés de plus de 18 ans sont autorisés à courir. Chaque équipe a un capitaine qui sera le référent auprès de l'organisation.

Article 3 / matériel et équipement:

Seuls des VTT peuvent être utilisés, de même que les tandems. Les VTT à assistance électrique seront aussi acceptés. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement du matériel de même qu'il doit répondre aux exigences de sécurité.

Tout coureur en course doit avoir un casque homologué et bien attaché.

Article 4 / respect environnement:

L'épreuve se déroule sur un site naturel exceptionnel : la forêt d'Etang Salé, nous avons l'autorisation de l'ONF sous certaines conditions. De même Croc'parc nous fait l'honneur d'héberger le village de cette nouvelle épreuve. Par conséquent nous vous demandons de respecter scrupuleusement cet environnement.

Tout coureur pris en train de se délester d'emballage énergétique entrainera la disqualification de toute son équipe.

De même, des sanitaires sont mis à disposition sur le site, merci de les utiliser et de les garder propres.

Article 5 / certificat médical:

Chaque coureur doit prouver qu'il ne présente aucune contre indication à la pratique du VTT en compétition : soit avec une licence FFC, soit avec un certificat médical.

Article 6 / assurance:

Tout coureur non licencié devra vérifier s'il possède bien une Assurance Individuelle Accident. L'assurance de l'organisateur prendra en compte les dommages dans une certaine limite.



Article 7 / hébergement:

Il sera possible de bivouaquer dans l'enceinte de « Croc'parc ». Les véhicules seront à laisser à l'extérieur en évitant de laisser vos affaires à l'intérieur (l'organisation ne pourra être tenue comme responsable d'éventuelles dégradations).

Le camp sera accessible dès le samedi matin 10 h.

Douches et WC seront disponibles sur le site.

Merci de laisser les emplacements propres le dimanche après midi.

Article 8 / prestations:

L'organisation prend en charge le bon déroulement de l'épreuve et fourni :

- une plaque de cadre par coureur
- témoin électronique de chronométrage
- repas chaud pour le soir
- petit déjeuner dimanche matin
- un tee shirt partenaire à chaque coureur
- un bidon partenaire
- un classement scratch et par catégorie
- des récompenses dans chaque catégorie
- une assistance médicale pendant toute la durée de la course
- des animations diverses sur le village
- Un droit d'entrée/coureur pour son conjoint dans l'enceinte du parc.

La bonne humeur, l'énergie et le courage nécessaire pour faire cette épreuve restent à la charge des coureurs !

Article 9 / inscriptions:

Le dossier d'inscription par équipe devra être complet au plus tard une semaine avant l'épreuve, avec :

- la fiche équipe
- le bulletin individuel
- le règlement global pour l'équipe (espèce ou chèque à l'ordre du CCSL)

Les bulletins seront téléchargeables sur le site du CCSL

Frais d'engagement :

- **Emargement par coureur 70 € (Si inscription avant le 10/09/2018 - 50 €)**



Le classement se fera sur le plus grand nombre de tour. En cas d'égalité, c'est le tour le plus rapide qui sera pris en compte.

Le parcours fera environ 9 km et sera balisé à l'aide de flèches et ru balise.

L'utilisation d'un système d'éclairage avant et arrière est obligatoire du soir 19h à 6h du matin. Le nombre de tour par relais est libre, il est obligatoire de réaliser l'intégralité du parcours avec son VTT, même en poussant ou en portant. En cas de casse, seul l'assistance entre coureurs est tolérée, l'assistance extérieure ne peut se faire que dans les stands.

Le passage du relais s'effectue uniquement dans la zone prévue à cet effet. La puce électronique servira de témoin pour les passages de relais.

Chaque concurrent a l'obligation de porter secours à tout autre coureur en difficulté ou blessé et de prévenir l'organisation.

Des contrôles inopinés seront réalisés pendant la course par des commissaires. Tout contrevenant à ce règlement (coupe de parcours, assistance extérieure, comportement antisportif ou dangereux vis-à-vis de ses adversaires...) entrainera automatiquement la mise hors course de toute l'équipe.

Les réclamations éventuelles seront à déposer auprès des commissaires par le capitaine de l'équipe.

Article 11 / catégories:

- classement scratch vainqueur du Croc'défi : équipe qui a réalisé le plus de tour
- coureur seul
- équipe de 2 coureurs
- équipe de 4 coureurs
- équipe de 6 coureurs
- Équipe vélo électrique
- Catégorie Croc'défi Entreprise : nombre de coureurs illimité.

Les 3 premières équipes de chaque catégorie seront récompensées.

Article 12 / acceptation:

Le présent règlement est considéré comme implicitement lu et accepté par chaque participant prenant part à l'épreuve.

